

liers, ou de leur donner des gages au-dessous de leurs peines. Ce qu'il rapporte des désordres de quelques universités & colleges protestans qu'il appelle *collegia privata & privatissima*, demande la plus sévère attention de la part des législateurs chrétiens.

Ce qu'il y a d'étonnant, ou si l'on veut, d'inconsequent c'est que cet homme si ardent contre les universités, ne dit rien de cette multitude affommante & ridicule de sociétés littéraires, contre ces fourmillières de *gens de lettres*, qui éclosent par-tout en forme d'essaim, comme les insectes dans des tems d'épidémie. Il se plaint de ce que *dans les universités un maître médiocre en impose à une multitude grossière*. Mais ce maître est du moins pour l'ordinaire un homme connu, presque toujours un indigène, responsable à ses compatriotes de ses talens & de sa personne. Mais la plupart de ces *sociétés littéraires* qui inondent les villes & les villages, sont un composé d'aventuriers, de petits-maîtres suffisans & corrompus, qui ne peuvent manquer de laisser par-tout où ils sont accueillis, les traces de l'ignorance & de la perversion. (a)

---

(a) Vues d'un grand Prince sur cet objet, *Vie du Dauph. Duc de Bourg.* t. 2. p. 75. — Idée juite de cette espece de charlatans, 15 Fév. 1777. p. 254. — 1 Fév. 1780. p. 182. — 15 Janv. 1781. p. 105. — Plaisante diversion qu'en fait le P. Castell, 1 Nov. 1780. p. 339. — Question pleine de sagesse & de discernement proposée par l'université de Paris, 15 Mars 1781 p. 417.